

FICHE DE SÉCURITÉ

NOM DE PRODUIT:

Biosolve AFC

PAR VETOQUINOL CANADA

Un Service de

COMPAS

SAFETY DATA SYSTEMS

www.compasmsds.com

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Biosolve™ AFC
 Numéro de produit : 62012492
 Utilisation recommandée : Produit de nettoyage

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fournisseur : LANXESS Corporation
 Product Safety & Regulatory Affairs
 111 RIDC Park West Drive
 PittsburghPA 15275-1112
 USA
 Téléphone : +1800LANXESS
 +14128091000 (international)
 Numéro de téléphone en cas d'urgence : Chemtrec 1-800-424-9300
 International 1-703-527-3887

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le système général harmonisé de classification (SGH) est conforme au Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

Corrosion de la peau : Catégorie 1
 Dommages oculaires graves : Catégorie 1
 Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B
 Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique (Inhalation) : Catégorie 1 (Voies respiratoires)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger
 Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 L'inhalation cause des lésions aux organes (Voies respiratoires).
 Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
 Pays / Langue: CA / FR(CA)

Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Produit de nettoyage, à base de, Solution aqueuse, de, Acides

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
acide sulfamidique	5329-14-6	>= 10 - < 20
acide orthophosphorique	7664-38-2	>= 5 - < 10
Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés	78330-20-8	>= 1 - < 3
acide glycolique	79-14-1	>= 1 - < 3
3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-	61789-40-0	>= 1 - < 5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/13/2018	103000008495	Pays / Langue: CA / FR(CA)

diméthylpropan-1-aminium, dérivés N- acyles de coco, hydroxydes, sels internes		
---	--	--

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si no hay respiración, ésta es irregular o fallo respiratorio, practicar la respiración artificial u oxígeno por profesional capacitado ha, usando un respirador de tipo bolsillo.
- Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- En cas de contact avec la peau : Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps.
- En cas de contact avec les yeux : Appeler un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Retirez les lentilles de contact. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/13/2018	103000008495	Pays / Langue: CA / FR(CA)

Si conscient, boire beaucoup d'eau.
 Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire.
 Ne pas faire vomir sans avis médical.
 En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons.
 Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
 En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.
 Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
 Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
 Rincer la bouche à l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes	:	<p>Oeil: Corrosif avec des symptômes de rougissement, de larmoiement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.</p> <p>Peau: Rougissement, d'enflure, de brûlure et un risque de dommages permanents.</p> <p>Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.</p> <p>Inhalation: Provoque des brûlures aux voies respiratoires. Des brûlures aux voies respiratoires peuvent provoquer une tuméfaction requérant parfois une trachéotomie. L'apparition d'un oedème pulmonaire peut être retardée de plusieurs heures à plusieurs jours. De nombreux accidents mortels par acide fluorhydrique sont dus à de graves oedèmes pulmonaires. Les effets toxiques comprennent notamment une déplétion du calcium dans l'organisme, laquelle peut être mortelle en l'absence de traitement.</p>
Effets	:	<p>Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes par inhalation.</p> <p>Provoque de graves brûlures.</p>

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	<p>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.</p> <p>En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse ou de la poudre chimique sèche.</p>
Moyens d'extinction inadéquats	:	Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

- éclater.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de phosphore
Dioxyde de carbone (CO2)
Monoxyde de carbone
Composés halogénés
Oxydes métalliques
- Autres informations : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Veiller à une ventilation adéquate.
Mettre un équipement de protection personnelle appropriée.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.
Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit.
Confiner le déversement, ramasser avec un matériel absorbant non combustible (ex : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements nationaux/locaux. (Voir la section 13).
Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Ne pas laisser sécouler dans les canalisations, les eaux de

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
 Pays / Langue: CA / FR(CA)

surface, la nappe phréatique ou le sol.
 Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Mettre un équipement de protection personnelle appropriée. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger. Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Ne pas entreposer près des acides.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
acide orthophosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m ³	ACGIH
		STEL	3 mg/m ³	ACGIH
		TWA	1 mg/m ³	OSHA Z-1

- Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en sus-

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

pension dans

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Le respirateur doit être sélectionné en fonction des niveaux de contamination observés sur le lieu de travail; il ne doit pas être utilisé hors de ses limites de fonctionnement et il doit être approuvé par le NIOSH. Il faut utiliser un respirateur facial complet à air-filtrant avec cartouches mixtes vapeurs organiques/particules (N95) en présences de vapeurs ou si celles-ci sont irritantes. Dans les zones de fortes concentrations, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur. Observer les règlements de l'OSHA relatifs à l'utilisation des respirateurs.
- Protection des mains
Matériau : Gants imperméables.
- Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements résistant à la pénétration par les produits chimiques et protection des pieds.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : liquide
- Couleur : jaune
- Odeur : légère
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 0.5 - 1.5
- Point/intervalle de fusion : 0 °C
- Point/intervalle d'ébullition : 96 °C
(1,013 hPa)
- Point d'éclair : Sans objet
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Biosolve™ AFC



Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 33.33 hPa (25 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.05

Densité : 0.99 - 1.11 g/cm³ (20 °C)

Masse volumique apparente : 1.05 kg/m³

Solubilité
Solubilité dans l'eau : soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

poids moléculaire : Donnée non disponible

Vitesse de corrosion du métal : Ne corrode pas les métaux

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Produits incompatibles : alcalins

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les symptômes et les effets connus les plus importants sont décrits à la Section 2 et à la Section 4.

Informations sur les voies possibles d'exposition

Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Inhalation
Ingestion

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui
Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du règlement (l'EC)

acide orthophosphorique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,600 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

acide glycolique:

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	09/13/2018	103000008495	Pays / Langue: CA / FR(CA)

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,950 mg/kg

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,500 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Résultat: Corrosif

Composants:

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Irritant pour la peau.

acide orthophosphorique:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

acide glycolique:

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Remarques: Irritant

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

Produit:

Résultat: Corrosif

Composants:

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

acide orthophosphorique:

Évaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Remarques: Irritant

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

acide sulfamidique:

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide glycolique:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cobaye

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

3-Amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthylpropan-1-aminium, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Remarques: Sensibilisant

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro

: Système de test: Mammifère-Humain
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Mammifère-Animal
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

acide orthophosphorique:

Génotoxicité in vitro

: Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Système de test: Lymphocytes humains
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
BPL: oui

Système de test: Bactérie
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

L'inhalation cause des lésions aux organes (Voies respiratoires).

Produit:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Évaluation: La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique, catégorie 1.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acide orthophosphorique:

Espèce: Rat

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Remarques: Toxicité chronique

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
 Pays / Langue: CA / FR(CA)

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
 BPL: non
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 71.6 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 48 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 18 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 60 mg/l
 Durée d'exposition: 34 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 19 mg/l
 Durée d'exposition: 21 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50: > 200 mg/l
 Durée d'exposition: 3 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 209
 BPL: oui
 Remarques: Eau douce

acide orthophosphorique:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 56 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h

Biosolve™ AFC

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acide glycolique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 5,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Persistance et dégradabilité**Composants:****acide sulfamidique:**

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide orthophosphorique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Alcools de type iso en C9-11, riches en C10, éthoxylés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

acide glycolique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****acide sulfamidique:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -4.34

acide glycolique:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.11
Méthode: mesuré

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
Les récipients vides maintiennent le résidu de produit; observez toutes les précautions pour le produit.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations existantes aux niveaux fédéral, provincial et/ou local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation nationale****TDG**

No. UN : UN 3264
Nom d'expédition : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8
:



Dangereux pour l'environnement : non
Produit classé par Règlement sur le transport des marchandises dangereuses sections 2.40-2.42 (Classe 8).

Réglementations internationales**IATA-DGR**

UN/ID No. : UN 3264
Nom d'expédition : Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s.
(SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Biosolve™ AFC

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

: 

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855: 30.00 L

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851: 1.00 L

Dangereux pour l'environnement : non

Code IMDG

No. UN : UN 3264

Nom d'expédition : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (SULFAMIC ACID, PHOSPHORIC ACID)

Classe : 8

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 8

:



Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

Liste canadiennes

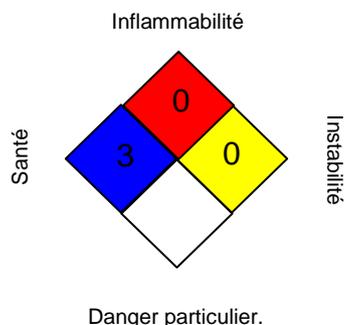
|| Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

Biosolve™ AFC

Version 1.0 Date de révision: 09/13/2018 Numéro de la FDS: 103000008495 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CA / FR(CA)

Autres informations

NFPA:



HMIS® IV:

SANTÉ	/	4
INFLAMMABILITÉ		0
DANGER PHYSIQUE		0

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

La méthode de LANXESS de communication de risque est composée des étiquettes de produit et des fiches techniques matérielles de sûreté. Des estimations de HMIS et de NFPA sont fournies près LANXESS comme service à la clientèle.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 09/13/2018

Ces renseignements sont fournis sans garantie, expresse ou implicite. Ces renseignements sont réputés exacts au meilleur de notre connaissance. Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont corrects au meilleur de notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Nous n'assumons aucune responsabilité légale pouvant résulter de l'emploi ou de la fiabilité de ces renseignements dans cette FDS.